



LIBRE

Cité Echirolles vous propose chaque mois des tribunes de libre expression
des groupes politiques et des sensibilités représentées

Communistes et partenaires

Non à la suppression de la Carte Emeraude !

Alors que de nombreux rapports et faits rappellent la précarité croissante des personnes âgées et retraitées, leurs faibles revenus, leur isolement, le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) n'a rien trouvé de mieux, en cette période de crise, que de supprimer la Carte Emeraude ! Le 23 mars dernier, le SMTC a voté la mise en place d'une tarification "solidaire", faisant disparaître du même coup le titre de transport qui permet, depuis 1974, aux personnes de plus de 65 ans de voyager gratuitement pendant les heures creuses. Ce sont donc 40 000 seniors, dont 7 000 Echirollois, qui se verront imposer, dès septembre 2009, le paiement d'un titre de transport avec des réductions en fonction de leurs revenus. Qu'a-t-elle alors de solidaire cette nouvelle tarification ? Elle va permettre, en prenant en compte les revenus des voyageurs et non plus leur statut, d'élargir le nombre de bénéficiaires de tarifs réduits, objectif louable sans aucun doute. Mais que cela se fasse au détriment de nos aînés démontre une bien étrange conception de la solidarité. À cela s'ajoute l'absence de concertation avec les institutions en charge des politiques de solidarité (Conseil général, Métro, communes, CCAS), la surdité face aux nombreuses oppositions à ce projet (pétition des syndicats et associations de retraités, vœux du conseil consultatif des retraités et du CCAS d'Echirolles notamment), la complexification enfin du dispositif (11 tarifs différents seront possibles pour les plus de 65 ans) comme de sa mise en œuvre. Alors, parce que la solidarité ne doit pas être assurée par ceux-là même qui en ont besoin, nous nous opposons fermement à la suppression de la Carte Emeraude, comme nous l'avons fait au SMTC.

**Guy Rouveyre,
premier adjoint**

Socialistes et républicains

Un accès solidaire aux équipements collectifs et au transport

Le développement de notre ville et de l'agglomération s'est fortement accéléré ces dernières années. L'accès de tous aux équipements collectifs, qu'ils soient culturels ou sportifs, participe au "vivre ensemble". À cette période de l'année, la plupart des équipements collectifs ont fixé leurs tarifs pour l'année à venir. Certains d'entre eux (comme la Régie de programmation de La Rampe) ont mis en place une tarification solidaire basée, non plus uniquement sur le statut de la personne, mais aussi sur ses conditions de revenus, favorisant ainsi un accès progressif en fonction de ses moyens à ces structures. L'utilisation des transports en commun, comme mode de déplacement, répondant aux objectifs de développement durable, doit être renforcée. Le SMTC vient de voter sa nouvelle tarification pour l'année à venir, proposant une grille tarifaire basée sur une logique de revenus et non plus uniquement de statut. Parmi les mesures proposées : le remplacement de la Carte Emeraude, réservée au plus de 65 ans, par un tarif social tenant compte des revenus de la personne. Si la préservation de cet acquis peut apparaître un combat justifiable, il faut cependant remettre cette mesure dans la logique générale de la nouvelle tarification. Au-delà du fait que les plus de 65 ans bénéficieraient automatiquement d'une réduction de 45 % du tarif tout public, auquel vient s'ajouter une réduction en fonction du quotient familial, il est important de rappeler que dans le contexte actuel de crise sociale, il est juste que chacun participe selon ses moyens. Les élus socialistes et républicains d'Echirolles rappellent leur attachement au principe de solidarité dans l'accès aux équipements collectifs. Lors de la commission "sport, insertion, jeunesse", ils ont défendu au sein de la majorité municipale le principe de l'accès "social" des chômeurs à la piscine.

Mélanie Collet, adjointe

Verts et écologistes

Nouvelle tarification SMTC

La nouvelle tarification dite "solidaire" devrait permettre de lisser les tarifs en fonction des revenus de chacun ; on passe du principe du statut à celui de ressources. Les Verts et écologistes ont défendu, depuis le début, l'idée d'une telle tarification. C'est dans ce contexte que la Carte Emeraude pour les plus de 65 ans est passée de l'entière gratuité à une réduction d'au moins 45 %, puis plus importante selon les revenus. L'entière gratuité était certainement une incitation pour certains retraités de changer d'habitude en matière de déplacements. Pour ceux dont le pouvoir d'achat est très bas, la nouvelle tarification devra continuer d'être incitative à l'utilisation des transports en commun. Ceux-ci sont en effet un des moyens pour les personnes âgées de sortir de leur isolement et d'aller flâner en ville, sans engager de frais. Cependant, une des injustices de cette nouvelle tarification concerne les chômeurs. En effet, ils ne bénéficient pas (depuis le 1^{er} janvier 2009), comme les salariés, d'un remboursement de 50 % du titre de transport par l'employeur. La nouvelle tarification ne prévoit de réduction que pour des revenus inférieurs à 1 050 euros par mois (pour une personne seule). Injustement, certains chômeurs se retrouveront donc à payer plus pour leur ticket de transport qu'un salarié à revenu équivalent.

**Anne-Sophie Merot,
présidente du groupe**

Société civile et républicains

La Carte Emeraude dans le rouge

Après 35 ans, la Carte Emeraude a vécu. En effet, le SMTC a voté, le 23 mars, dans sa nouvelle majorité, la suppression de la gratuité des transports en commun aux heures creuses pour les retraités et personnes âgées de plus de 65 ans. Cette décision soulève une forte opposition des associations syndicales de retraités et personnes âgées. À ce jour, plus de 5 500 pétitions ont été signées. Pourquoi cette décision au motif de la nouvelle tarification "solidaire et sociale" ? Elle pourrait paraître louable. Dont acte ! En effet, cette nouvelle disposition, compliquée a souhait, n'a en fait rien de social en faveur des plus de 65 ans car... ils vont maintenant payer. En clair, eux seuls sont appelés à financer l'élargissement des tarifs sociaux au plus démunis. Ainsi, une personne au minimum vieillesse participera (modestement) à la réduction consentie à une famille Rmiste. Est-ce vraiment une avancée sociale ? Comment ne pas s'interroger ? Alors que le Conseil général réaffirme sa volonté de développer une politique de solidarité avec les personnes âgées, le SMTC, présidé par le Premier vice-président du Conseil général, prône une politique contraire. La Carte Emeraude est un moyen de renforcer le lien social, elle participe à cette solidarité voulue par tous les élus de l'agglomération. Elle permet de limiter les déplacements en voiture... Qu'en pensent les défenseurs des transports en commun ? Une tarification plus juste et plus favorable en faveur des plus démunis est louable, mais pourquoi la faire au détriment des seuls titulaires de la Carte Emeraude. Souhaitons que le président du Conseil général et le président du SMTC s'accordent sur une politique cohérente en faveur des plus de 65 ans, et la Carte Emeraude sera maintenue.

**Christian Descombat,
conseiller municipal**

EXPRESSION

au sein du Conseil municipal. Le thème proposé ce mois-ci porte sur la suppression de la Carte Emeraude par le SMTC.

Echirolles autrement **UMP/Gauche moderne**

Suppression de la Carte Emeraude

La suppression de la gratuité des transports en commun pour les plus de 65 ans (Carte Emeraude) est un acte lourd de conséquences socioculturelles pour nos anciens. En effet, le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise et son président, Marc Baietto (PS), ayant décidé de supprimer les réductions tarifaires qui dépendaient du statut (RMiste, retraités...) pour les remplacer par une tarification qui prend en compte le niveau des revenus, cette mesure entraîne une contrainte supplémentaire pour les retraités. Cette carte gratuite, créée le 31 mars 1974, permettait aux retraités de ce déplacer aisément dans l'agglomération et ainsi de sortir de leur isolement. Ils utilisaient les transports en commun, en dehors des heures de pointe. Cette mesure incitative, en place depuis 35 ans, avait entre autres pour avantage de "remplir" le réseau à certaines heures. Mais, passer d'une logique de statut à une logique de revenus, c'est "caser" volontairement les 40 000 retraités dans un statut d'actifs sans tenir compte de la situation de retraités. Ces derniers se sont investis, ont beaucoup donné au cours de leur vie, pour la société, et beaucoup aident encore bénévolement de nombreuses associations diverses (Restaurants du cœur...). Pour les quelques années ou dizaines d'années qui leurs restent, il aurait été souhaitable que par déontologie et par respect des anciens, on ne vienne pas les taxer de quelques euros. Notre groupe, solidaire des retraités, est donc contre cette mesure mercantile.

Jacques Colliard,
conseiller municipal

MoDem

Solidarité rime aussi avec SMTC !

Le nouveau tarif décidé par le SMTC privilégie la comparaison des revenus (tarification solidaire) plutôt qu'opposition des statuts des usagers (disparition de la Carte Emeraude notamment). Jusqu'à présent, les tarifs dépendaient des statuts (étudiants, personnes âgées...) indépendamment des revenus des usagers. La nouvelle tarification se veut plus solidaire en étant basée sur le quotient familial. Bien sûr, nous voudrions tous qu'aucun acquis ne soit touché. Mais, quelqu'un peut-il dire son opposition à la solidarité ? Je ne crois pas. J'ose dire, je n'espère pas ! Il est évident que cette mesure n'est pas économique puisqu'elle aura un coût entre 500 000 et 1 500 000 euros pour le SMTC. Globalement, on devrait passer de 110 000 bénéficiaires d'une tarification sociale ou d'une réduction, à 150 000 bénéficiaires d'une tarification solidaire. Nous sommes persuadés que la déception passée de l'absence de concertation et de la perte d'un acquis, les retraités regarderont leurs enfants, leurs voisins... et se diront qu'il est équitable que chacun paye en fonction de ses moyens. De plus, si on regarde de près la nouvelle tarification, on s'aperçoit qu'il y a toujours une prise en compte partielle des différents statuts. On peut simplement espérer que cette nouvelle tarification ne soit pas trop compliquée pour qu'elle soit comprise par tous. La mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation du dispositif par le SMTC démontre en tout cas une volonté d'apaisement, d'explication et de concertation réelle. Alors, sur ce sujet, comme bien d'autres, ne faisons pas preuve de démagogie mais de sens de la justice sociale, surtout dans cette période de crise.

Thierry Labelle,
président du groupe

Lutte ouvrière

Vive la lutte des Caterpillar !

Les salariés de Caterpillar à Grenoble et Echirolles ont multiplié les actions afin de contrer le plan de suppression d'emplois et de remise en cause des acquis et conditions de travail. Cette multinationale richissime gagne de l'argent : 3,5 milliards de dollars. Pendant l'annonce des licenciements, les dividendes des actionnaires pour ce trimestre ont augmenté de 17 % par rapport à l'an passé. Les patrons ont tout fait pour intimider les ouvriers : chantage, menaces de sanctions, recours aux forces de l'ordre, répression judiciaire, tout en bloquant les négociations. Mais les travailleurs, qui ont tenu tête, forcent l'admiration du monde du travail car ce qui leur arrive nous guette tous. Espérons que l'avenir voit de telles luttes se multiplier jusqu'à leur généralisation, seul moyen de gagner contre le patronat et le gouvernement !

Chantal Gomez,
conseillère municipale

République laïque et sociale

Ne touchez pas à mon pote âgé !

Le nouveau président du SMTC, invoque le principe de solidarité en revenant sur la gratuité du titre de transport pour les seniors. Passer ainsi d'une tarification sociale à une tarification dite "solidaire" dont seuls nos seniors financeraient l'élargissement ? De qui se moque-t-on ? 40 000 seniors et 20 000 précaires représentent 14 % des usagers à qui on supprime la gratuité des transports, alors que 16 % des habitants de La Métro au faible revenu et que plus de 60 000 personnes avec un revenu inférieur au SMIC ne bénéficient pas de cette gratuité. Nous sommes certes solidaires pour le reste de la population, mais pas au détriment des 60 000 bénéficiaires de la "tarification sociale"...

Christelle Bernard,
conseillère municipale

déplacements, affaires générales.
Elisabeth Legrand, adjointe sports, animation jeunesse (équipements).
Chantal Cornier, adjointe développement culturel.
Joseph Tasca, président du groupe, adjoint personnel, finances, vie associative, permanence le jeudi, de 10 h à 12 h sur rendez-vous.
Michel Goizet, adjoint voiries, espaces extérieurs, patrimoine bâti et réseaux.
Jacqueline Madrennes, adjointe éducation, restauration municipale, temps libre, permanences 1^{er} et 3^e mercredis du mois, de 16 h 30 à 18 h sur rendez-vous.

Socialistes et républicains
04 76 20 63 14

Laurent Berthet, président du groupe, adjoint prévention, insertion, formation professionnelle.
Emmanuel Chumiatcher, adjoint aménagement urbain.
Mélanie Collet, adjointe petite enfance, santé, handicap.

Les Verts et écologistes
04 76 20 63 16

Anne-Sophie Mérot, présidente du groupe, adjointe économie,

permanence les lundi et vendredi, de 13 h 30 à 14 h 30,
as.merot@ville-echirolles.fr

Société civile et républicains
04 76 20 63 19

Carole Simard, présidente du groupe, adjointe habitat et logement (pour les questions de logement s'adresser au service), gestion urbaine et sociale de proximité.

Echirolles autrement
UMP/Gauche moderne
04 76 20 63 18


Christian Melcion, président du groupe, conseiller municipal, permanence le mardi après midi.

MoDem 06 67 91 31 88

Thierry Labelle, président du groupe, conseiller municipal,
modem.echirolles@free.fr

Non-affiliés

Christelle Bernard, conseillère municipale, République laïque et sociale, 06 20 11 41 32, actualité sur le site ResPublica (www.gaucherepublicaine.org).
Chantal Gomez, conseillère municipale, Lutte ouvrière, 06 74 57 66 78, lutte.ouvriere.echirolles@gmail.com

 **Les groupes pour rencontrer vos élus sur rendez-vous**

Renzo Sulli, maire
04 76 20 63 00

Permanence le samedi, de 9 h à 10 h 30.

Communistes et partenaires
04 76 20 63 06

Guy Rouveyre, conseiller général, 1^{er} adjoint, cohésion sociale, tranquillité publique, développement durable,